



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Aides et prêts

Question écrite n° 37436

Texte de la question

M Jean-Pierre Delalande appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, sur les préoccupations exprimées par les dirigeants d'entreprise qui ont investi et créé des emplois en s'endettant lourdement et à des taux très élevés en 1980 et 1981. Si les particuliers arrivent à renégocier leurs emprunts auprès des banques, les crédits accordés par des organismes tels que le Crédit national ou le CEPME ne peuvent être remis en cause au niveau des taux d'intérêt. Sans ignorer qu'il s'agit là de contrats de droit privé, il n'en demeure pas moins que le plus généralement les pénalités sont tellement lourdes, dans l'hypothèse d'un remboursement d'emprunt anticipé, que les entreprises y renoncent et ne peuvent donc contracter un nouvel emprunt auprès d'un autre organisme. C'est pourquoi il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas opportun de mettre en place des dispositions permettant aux entreprises de refinancer leurs prêts et d'alléger ainsi leurs charges financières.

Données clés

Auteur : [M. Delalande Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37436

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 854